

## 2. EXEMPLES DE SUJETS

### a) Exemple de sujet d'histoire

#### L'idéal républicain, évolutions et permanences

- Vous préciserez les enjeux du sujet.
- Vous exposerez les contenus scientifiques que le professeur doit maîtriser.
- Vous présenterez un projet de leçon pour un niveau de classe de votre choix. En fonction des compétences (savoirs et capacités) que vous ferez travailler aux élèves, vous justifierez le choix des supports mobilisés.

#### Liste des documents

- Document 1** X. Robert, *Plus de partis. Vive la France !*, par Robert X. (membre de la vraie Société du Travail), Paris, Chez toutes les librairies, publié le 15 juillet 1871.
- Document 2** Extrait de Ferdinand Buisson, *Rapport fait au nom de la commission du suffrage universel, sur la proposition de loi de M. Dussaussoy tendant à accorder aux femmes le droit de vote dans les élections aux Conseils municipaux, aux Conseils d'arrondissement et aux Conseils généraux*, 1909.
- Document 3** Extrait de Jean Zay, *Souvenirs et solitude*, Belin, Paris, 2010, pp. 449-452.
- Document 4** Extrait du *Programme du Conseil national de la Résistance* publié par le journal Libération-Sud, n°46, mai 1944.
- Document 5** Extrait de *Les Actualités françaises*, 16 février 1945.
- Document 6** *Vas-y Léon*, chanson écrite, composée et interprétée par Gaston Montéhus, 1936.
- Document 7** Poster réalisé par la classe de 1<sup>ère</sup> professionnelle SPVL –Services de proximité, vie locale- du lycée des métiers François Camel de Saint-Girons à l'occasion d'un concours d'éloquence dont le sujet était la République (photographie : 11 janvier 2015, place de la Nation - Stéphane Mahé pour l'agence Reuters)

## Document 1

*Le texte est écrit un peu plus d'un mois après la fin de la Commune de Paris, réprimée dans le sang par les troupes versaillaises.*

« N'est-il pas écrit que toute maison divisée se renverse sur elle-même ? Les Français l'oublient complètement, cette vérité que toutes les histoires confirment. Prêtez l'oreille aux conversations des riches et à celles des pauvres, à celles des bourgeois et à celles des ouvriers ; ils appartiennent tous à un parti ou à une nuance quelconque. L'un, le plus avancé selon lui, adopte les idées de la Commune ; le second est républicain démocrate socialiste ; le troisième, républicain démocrate seulement ; le quatrième, républicain modéré ; le cinquième est monarchiste, constitutionnel ou orléaniste ; le sixième est monarchiste pur ou légitimiste ; le septième est pour un chef absolu, puisant sa force dans le suffrage universel ou impérialiste.

Et ne croyez pas que deux communeux s'entendent ; que deux républicains rouges ou deux républicains modérés soient du même avis ; que deux orléanistes soient complètement d'accord ; qu'il y ait entente sérieuse entre deux impérialistes !

Non ! Dans la Commune, celui-ci est pour Félix Pyat, cet autre pour Delescluze. Dans la République socialiste, l'un est pour Louis Blanc, l'autre pour *l'Internationale* ; un troisième pour Cabet. La République démocratique a toutes sortes de nuances, depuis celle de Gambetta jusqu'à celle de *l'Avenir* ou de tel autre journal. La République modérée a également ses nuances et ses divisions : l'une est libérale, l'autre autoritaire. Les orléanistes se rallient les uns autour du comte de Paris, ce sont les purs ; les autres, les politiques, se rangent autour des ducs d'Aumale et de Joinville. Parmi les légitimistes, il y a les légitimistes libéraux et les légitimistes purs sang ; les légitimistes catholiques ultramontains et les légitimistes gallicans. Il y a surtout ceux qui ne veulent rien faire sans fusion, et ceux qui la repoussent avec horreur. Les bonapartistes eux-mêmes, naguère si étroitement unis, se divisent. Les uns veulent le retour de Napoléon III ; les autres se contentent d'une régence. Une minorité met en avant le prince Napoléon. *Tot capita, tot sensus* ; autant d'hommes, autant de partis.

Eh bien ! de bonne foi, pouvons-nous rester ainsi divisés, ainsi désunis ? Devant les inexprimables malheurs de la patrie, est-ce que quelqu'un ne va pas crier enfin d'une voix retentissante : *Vive la France !* Ne verrons-nous pas tous enfin que notre salut est de nous dire comme Béranger :

*Je suis Français, mon pays avant tout !*

La France n'a-t-elle pas assez souffert, assez pleuré, assez perdu ? N'a-t-elle pas été assez battue, pillée, déshonorée, ravagée ? Nos pertes se chiffrent par des milliards. Nous avons perdu trois départements et une année entière de travail. Or, une année de travail chez nous représente plus de vingt milliards.

Au lieu de continuer à nous diviser et à nous subdiviser jusqu'à l'infini, est-ce que nous n'allons pas enfin nous réunir dans une pensée commune : celle du travail ? On a beaucoup ri de cette réponse qui fut autrefois faite par un ouvrier. On lui demandait s'il était royaliste ou bonapartiste. Il répondit avec simplicité : *Je suis ébéniste.*

Certes, je ne demanderais pas à chacun de mettre de côté son opinion politique et de se renfermer dans son travail. Je sais que l'homme ne vit pas seulement de son état et de son pain, mais qu'il vit aussi de sa religion, de sa conscience, de ses opinions. Je ne demanderai donc pas à chacun d'être simplement ébéniste ou tailleur, ouvrier ou commerçant, professeur ou homme de lettres.

Mais il est un cri que je me permets de jeter à toute la France, et je voudrais que ma voix eût la force du tonnerre pour être entendue. Ce cri, c'est celui-ci : *Soyons Français ! La France avant tout !!!* »

## Document 2

Toute la question est donc de savoir s'il y aurait péril ou inconvénient à généraliser la formule. Pourquoi ne pas faire participer aux élections communales, par exemple, toutes les femmes comme tous les hommes qu'intéressent les affaires de la commune, c'est-à-dire, étant donné notre régime électoral, toutes celles et tous ceux qui l'habitent ?

En vain répondrait-on que les divers droits concédés aux femmes que nous énumérons tout à l'heure se justifiaient par leur spécialité même, qu'ils devaient leur être reconnus parce que, dans chacun de ces domaines spéciaux, chacune d'elles a une compétence indiscutable en même temps que des intérêts propres à sauvegarder.

S'appuyer sur cette considération, ce serait oublier l'essence même du suffrage universel. Il consiste précisément à admettre comme ayant droit au vote, c'est-à-dire comme ayant intérêt à voter et compétence pour voter, non plus telle catégorie de citoyens déterminée par le cens, mais la totalité des citoyens majeurs. Fiction, soit. Pure convention, d'accord. Mais c'est l'âme du régime. La démocratie se reconnaît à ce signe, qu'elle considère le droit au suffrage comme un droit naturel dépendant de la personne humaine et indépendant des circonstances, matérielles et morales, économiques ou sociales, où celle-ci peut se trouver.

D'où une observation qui s'impose aussitôt à l'esprit même le plus prévenu. Si l'Angleterre, où le droit de vote est subordonné à des conditions assez compliquées de possession ou d'occupation de certains immeubles, a pu néanmoins l'étendre aux femmes, même à celles qui remplissent imparfaitement ces conditions, comment pourrait-on le leur contester dans un pays qui n'y a mis aucune condition, par ce qu'il ne met aucune limitation au droit pur et simple de la personne humaine ?

Sans rouvrir un débat académique dont l'intérêt est épuisé, essayons de relever consciencieusement les objections que font à la reconnaissance du droit de la femme les partisans du statu quo, c'est-à-dire ceux qui jugent nécessaire de la mettre par la loi à l'état d'infériorité par rapport à l'homme. Car, on ne saurait trop le rappeler, il ne s'agit pas d'autre chose que de savoir si l'on doit lever ou maintenir la convention légale d'après laquelle la femme en tant que femme sera considérée a priori comme totalement ou partiellement incapable.

Vaut-il la peine de répéter ici la remarque préjudicielle que faisait si justement Stuart Mill, et qui est plus forte encore sous le régime de la loi française ?

Dans la législation des peuples civilisés, la présomption a priori, disait le grand penseur anglais, est en faveur de la liberté et de l'égalité des personnes.

Ce serait donc à ceux qui refusent aux femmes la liberté et l'égalité, c'est-à-dire à ceux qui retirent le droit commun à une moitié des êtres humains, que devrait incomber le fardeau de la preuve. En pareil cas, c'est l'exception qui a besoin d'être justifiée et non pas la règle générale.

N'insistons que pour mémoire sur ce renversement des rôles et arrivons à l'examen des objections. Elles peuvent, pour la commodité de la discussion, se grouper sous quatre chefs : Objections d'ordre physiologique :

Objections d'ordre intellectuel ;

Objections d'ordre moral ;

Objections d'ordre politique.

Quelques mots seulement sur chacun de ces groupes. (...)

Objections politiques.

Elles sont particulières à la France et au moment présent. Elles se résument dans les appréhensions suivantes : donner le suffrage aux femmes dans la commune ou dans l'État, c'est jeter dans la balance électorale un poids énorme qui se portera du côté de la réaction. On ne prétend pas que la femme soit par essence conservatrice et routinière. Mais jusqu'à présent en France, elle est restée sous l'influence, pour ne pas dire sous la domination du clergé. C'est là même la grande différence entre les pays anglo-saxons et le nôtre. La femme scandinave, anglaise, australienne, américaine est protestante ; et le protestantisme, par la multiplicité même de ses sectes et par le caractère de ses pasteurs, honorables pères de famille qui ne prétendent pas au prestige sacerdotal, habitue les fidèles à l'indépendance pour eux-mêmes et à la tolérance pour autrui. Chez nous, l'accès en masse des femmes au scrutin serait le signal d'un immense effort des prêtres pour reconquérir d'un seul coup tout le terrain perdu depuis trente ans. Avec les incomparables moyens de persuasion, de pression et d'intimidation dont l'Église catholique sait user — elle l'a prouvé — c'est elle qui ferait les élections. Et ce serait peut-être pour la République une crise plus grave que toutes celles dont elle est sortie victorieuse.

Qu'il y ait une part de vérité dans ces craintes, qu'elles eussent été fondées il y a vingt ou trente ans, nous ne le nierons pas. Il reste encore des parties de la France où il ne serait pas impossible que le phénomène redouté se produisît encore comme survivance ou comme accident.

Mais d'abord on se trompe lourdement si l'on se représente la femme française d'aujourd'hui ou de demain comme reproduisant simplement le type qui fut longtemps traditionnel. Nous ne sommes plus au temps où cinquante pour cent des femmes ne savaient pas lire. Si faible qu'on suppose l'influence de l'école laïque, il faut pourtant convenir qu'elle a d'abord rendu très rare le cas si fréquent autrefois de la femme totalement ignorante, étrangère à la vie du pays, crédule à tous les bruits, incapable de tout jugement propre.

Et puis, par là même, l'école laïque a répandu bien des habitudes nouvelles : on s'est accoutumé à la formule : le curé à l'église, l'instituteur à l'école, le maire à la mairie. La distinction des pouvoirs s'est faite dans les esprits. Les femmes elles-mêmes aujourd'hui sont bien plus près qu'on ne le croit de l'état d'esprit qui fut celui des paysans au Seize-Mai à l'égard du gouvernement des curés, là même où l'on avait compté sur la dévolution des populations catholiques.

Ne voyons-nous pas dans une autre partie du public, dans les familles plus aisées, l'extension et le grand succès moral des lycées de filles produire des résultats peut-être encore plus considérables ? On aurait donc tort de croire qu'il n'y a rien de changé en France dans la mentalité féminine.

D'ailleurs il en serait du métier d'électrice comme de tous les autres : c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Appelée à se prononcer, à avoir un avis sur tel programme politique ou municipal, à juger les personnes après les idées, à prendre la responsabilité d'une opinion et d'un choix, la femme fera le nécessaire pour se renseigner, s'instruire, se décider en connaissance de cause. Peut-on lui reprocher de n'avoir pas d'avis aujourd'hui ? C'est ce qu'on a voulu. Il n'y a qu'un homme qui se préoccupe de ce qu'elle pense, qui s'efforce de la faire penser à sa manière, qui prend la peine de l'instruire, de la guider, de l'inspirer : c'est le curé. Quoi d'étonnant qu'elle ait écouté la seule voix qu'elle ait entendue ?

Le jour où elle sera quelqu'un dans la cité, le jour où son suffrage comptera, on songera vite à elle. Et, comme le suffrage universel des hommes a fait sentir la nécessité d'instruire l'électeur, celui des femmes fera entreprendre aussitôt l'éducation de l'électrice.

### Document 3

5 mai <sup>11</sup>

Le gouvernement de 1939 avait été invité par l'opinion républicaine à fêter le cent cinquantième anniversaire de la Révolution française. Malgré les obstacles dressés par les circonstances, cette commémoration, confiée aux soins du ministère de l'Éducation nationale, prit une envergure que trop de soucis extérieurs dissimulèrent cependant à l'attention publique. (...)

La préparation de cet anniversaire n'alla pas sans quelques difficultés. Embarras de principe d'abord. Avant-guerre, dans les milieux politiques, presque personne n'osait se déclarer contre la République. Mais on discuta de l'opportunité, de la dépense, du programme choisi. La droite fit obstruction par ses lenteurs parlementaires ; la presse, par son silence concerté. L'extrême-gauche, au contraire, critiquait le gouvernement, qu'elle accusait de manquer d'empressement. Certains, comme le président du Sénat, M. Jeanneney, bien qu'ils fussent fidèles au culte révolutionnaire, étaient hostiles à des anniversaires abusifs ; ils admettaient les centenaires et les millénaires, non les "cent cinquantenaires". Par contre, Édouard Herriot, président de la Chambre, accepta avec joie la présidence du comité d'organisation. Nul ne connaissait comme lui l'histoire de la Révolution : les réunions du comité devenaient régulièrement la conférence éblouissante qu'on attendait de sa culture. Il eut souhaité qu'on fêtât plus le 4 août que le 14 juillet. (...)

Embarras financiers ensuite : le ministère des Finances se fit tirer l'oreille pour accorder un crédit de quinze millions. À la Chambre, un député de l'opposition proposa hypocritement que cette somme fût plutôt employée à construire "quelques avions". Hélas ! ce n'était pas l'argent qui avait manqué à notre aviation : on ne lui avait pas lésiné les milliards... Et, dans l'esprit même de l'union nationale devant le danger, un hommage était opportun à cette Révolution française, dont l'œuvre symbolisait tout ce qui allait être menacé sur nos frontières. Au surplus, une grande partie de la somme était destinée, non à des réjouissances, mais à des publications historiques et à une exposition aux Archives.

Le 5 mai, nous nous rassemblâmes à Versailles, autour du président de la République et du corps diplomatique, sur l'emplacement même de cet Hôtel des Menus Plaisirs où, cent cinquante ans plus tôt, les trois ordres de France s'étaient réunis pour acclamer, après s'être rapprochés, la libération de la patrie et la collaboration pacifique des peuples. Un décor ingénieux avait dissimulé sous les tribunes et les drapeaux, les tentures et les fleurs, les modestes ateliers qui occupaient ces lieux historiques. De là, nous nous rendîmes à la Galerie des Glaces, afin d'entendre un des plus beaux discours d'Édouard Herriot.

Quelques semaines plus tard, une soirée officielle eut lieu au Théâtre de Chaillot. On lui reprocha d'avoir été compassée. En réalité, il y eut, pour clore les discours et le programme artistique de circonstance, une exécution intégrale de l'orchestration de la *Marseillaise* de François-Joseph Gossec, cet élève de Rameau, musicien officiel mais oublié de la Révolution, page échevelée et magnifique qui, doublée d'une puissante mise en scène, constituait une véritable explosion d'enthousiasme lyrique et de couleurs.

La partie populaire de la commémoration avait été réservée au 14 juillet. Devant l'Hôtel de Ville de Paris, au pied d'une vaste estrade, des milliers d'enfants des écoles, agitant de petits mouchoirs colorés, formèrent un vivant drapeau tricolore, symbole de l'éternelle jeunesse révolutionnaire. Sur l'esplanade du palais de Chaillot fut tentée, pour la première fois en France, après la revue militaire des Champs-Élysées, une de ces manifestations publiques unissant la masse populaires

---

<sup>11</sup> 5 mai 1943. Lorsqu'il rédige ces pages, Jean Zay est emprisonné à Riom depuis 1940.

aux fastes officiels, comme on n'en avait jusque-là réussi que dans les démonstrations totalitaires à Munich ou à Rome. Il nous avait peut-être manqué dans le passé un cadre approprié : on s'aperçut que l'esplanade de Chaillot, avec l'immense développement des berges de la Seine et du Champ-de-Mars, en offrait un, incomparable. La décoration préparée par les Beaux-Arts, le gigantesque écusson de la "Marseillaise" qui ornait la façade du théâtre sur les bassins, furent jugés grandioses. Le président du Conseil et le président de la République prirent la parole. Par un tour de force de synchronisme radiophonique, on entendit en prise directe des voix éminentes venant des colonies, et même celle du commandant du *Normandie* à son bord, en mer. Malheureusement, le ciel nous trahit et une déplorable averse vint tout gâter, mettre en fuite le public, couvrir d'une champignonnière de parapluies les tribunes et compromettre ce qui eût été, sous un beau soleil, une démonstration digne de son objet.

Des réjouissances populaires dans les différents quartiers de Paris, des fêtes de la jeunesse, des manifestations subventionnées par l'État dans les principales villes de France - et qui s'accompagnèrent d'initiatives originales ou de curieuses expositions, comme à Grenoble et à Nantes -, des créations ou des reprises de circonstances dans les théâtres d'État, vinrent compléter la célébration du cent-cinquantième. Pour associer l'empire à la métropole, on avait convié les principaux chefs indigènes de nos colonies. Ils apparurent sous les éclatants costumes d'apparat de l'Afrique et de l'Asie. Pendant la réception qui fut offerte en leur honneur à l'Élysée, on les vit déambuler en ligne sur la grande pelouse, entourant le président de la République de leurs uniformes et de leurs robes multicolores : vivant tableau de la grandeur française. Seule, la dernière journée prévue ne put avoir lieu. C'était celle qui avait été réservée à l'armée et que le ministre de la Guerre eût célébrée le 20 septembre à Valmy. Quand la date en approcha, d'autres champs de bataille s'étaient ouverts, de nouvelles épreuves pour la République et ses soldats.

## Document 4

### II - MESURES À APPLIQUER DÈS LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1) Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le Général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ;

2) Afin de veiller au châtement des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration ;

3) Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants de marché noir, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d'occupation ainsi que la confiscation de tous les biens ennemis y compris les participations acquises depuis l'armistice par les gouvernements de l'axe et par leurs ressortissants, dans les entreprises françaises et coloniales de tout ordre, avec constitution de ces participations en patrimoine national inaliénable ;

4) Afin d'assurer :

- l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;

- la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;

- la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ;

- la liberté d'association, de réunion et de manifestation ;

- l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;

- le respect de la personne humaine ;

- l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

5) Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

- l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ;

- une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des Etats fascistes ;

- l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ;
- le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;
- le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales ;
- le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

b) Sur le plan social :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;
- un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;
- la garantie du pouvoir d'achat national pour une politique tendant à une stabilité de la monnaie ;
- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;
- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ;
- la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;
- l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accession à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;
- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;
- le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste.

c) Une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales.

d) La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balayera le régime de basse réaction instauré par Vichy et qui rendra aux institutions démocratiques et populaires l'efficacité que leur avaient fait perdre les entreprises de corruption et de trahison qui ont précédé la capitulation.

Ainsi sera rendue possible une démocratie qui unisse au contrôle effectif exercé par les élus du peuple la continuité de l'action gouvernementale.

L'union des représentants de la Résistance pour l'action dans le présent et dans l'avenir, dans l'intérêt supérieur de la patrie, doit être pour tous les Français un gage de confiance et un stimulant. Elle doit les inciter à éliminer tout esprit de particularisme, tout ferment de division qui pourrait freiner leur action et ne servir que l'ennemi.

En avant donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du CFLN et de son président le général de Gaulle !

En avant pour le combat, en avant pour la victoire afin que VIVE LA FRANCE !

LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

## Document 5, les "Actualités françaises" du 16 février 1945

Document vidéo (à consulter dans le dossier numérique)

### Document 6

C'est tout l'pays qui frémit d'impatience  
C'est tout un peuple qui réclame du pain  
Vas-y sans peur, tente ton expérience  
Nous sommes là pour faire taire les coquins

Vas-y Léon  
Défend ton ministère  
Vas-y Léon  
Faut qu'Marianne ait raison  
Car Marianne est une meunière  
Et les ailes de son moulin  
Doivent tourner pour les prolétaires  
Pour qu'les gueux ne crèvent plus de faim

C'qui faut Léon, c'est la paix dans le monde  
Commençons donc à la faire chez nous  
A bas l'canon, a bas l'canon qui gronde  
Il faut qu'l'amour nous donne rendez-vous  
Vas-y Léon  
Défend ton ministère  
Vas-y Léon  
Faut qu'Marianne ait raison  
Car Marianne est une meunière  
Et les ailes de son moulin  
Doivent tourner pour les prolétaires  
Pour qu'le peuple ne manque plus de pain

C'qu'il faut Léon, secourir la vieillesse  
Pas de médaille, mais du feu et du pain  
Repos aux vieux, afin que la jeunesse  
Puisse travailler, et n'plus tendre la main  
Vas-y Léon  
Défend ton ministère  
Vas-y Léon  
Faut qu'Marianne ait raison  
Car Marianne est une meunière  
Et les ailes de son moulin  
Doivent tourner pour les prolétaires  
Pour qu'les gueux ne crèvent plus de faim

C'qu'il faut Léon, montrer qu'la République  
Ne peut pas vivre sans la liberté  
Sans liberté, rien de démocratique  
Sans liberté, pas de fraternité  
Vas-y Léon

Défend ton ministère  
Vas-y Léon  
Faut qu'Marianne ait raison  
Car Marianne est une meunière  
Et les ailes de son moulin  
Doivent tourner pour les prolétaires  
Pour qu'le peuple ne manque plus de pain



"C'est en son nom que des millions de gens  
ont battu le pavé un 11 janvier"

---

# CONCOURS D'ÉLOQUENCE

---

"Venez écouter les orateurs et désignez celui qui  
représentera le lycée au concours régional"

**Vendredi 22 décembre - salle de conférences -  
13h30 - 14h00**